



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 3942

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur les problèmes que posent aux handicapés sportifs le non-remboursement de chaussures orthopédiques. En effet, certains handicapés, atteints d'une infirmité des pieds, peuvent cependant pratiquer quelques sports, tels que l'escalade ou la plongée. Or, la sécurité sociale ne rembourse pas le prix des chaussures de sport, alors que l'équipement concerne parfois l'achat de deux paires, chaque pied demandant une taille différente. La pratique d'un sport, si utile à la conservation physique et morale de ces personnes, est très onéreuse pour la plupart d'entre eux, dont les revenus sont modestes. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en ce domaine, afin de faciliter aux handicapés la pratique d'un sport non violent et d'améliorer le remboursement du matériel orthopédique adéquat.

Texte de la réponse

Reponse. - Les impératifs liés au maintien de l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale n'ont pas permis jusqu'ici d'envisager la prise en charge de chaussures orthopédiques pour la pratique du sport. Les caisses d'assurance maladie peuvent toutefois participer éventuellement à une dépense de ce type sur leurs fonds d'action sanitaire et sociale. La question posée par l'honorable parlementaire illustre bien les difficultés de l'accès des personnes handicapées à la pratique d'un sport. Conscient de ce problème, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie a demandé aux principales associations de handicapés constituées en groupe de travail d'analyser ce qui fait encore obstacle à cette pratique et d'émettre des propositions tendant à la faciliter.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3942

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2872